

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 5 octobre 2021 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Jimmy Robert, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ABSENTS

Madame Audrey Dépault, conseillère

Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

2021-10-099 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 5 octobre 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2021-10-100 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 5 octobre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

6.1	CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN FRUITIER – LOTS NUMÉROS 1 574 680 ET 1 822 142 / AUTORISATION
6.2	RÉSOLUTION CONCERNANT LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT / APPUI À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-22-634 DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD (TPECS)
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
7.1.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2021-01 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE/PAVAGE / PARTIE DU 4E BOULEVARD / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-09-086
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES
7.2.3	RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 205 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021
7.2.4	ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION D'ADJUDICATION
7.2.5	APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « A »
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2021-10-101 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 sans modification.

ADOPTÉE

2021-10-102 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2021

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2021-10-103 6.1 **CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN FRUITIER – LOTS NUMÉROS 1 574 680 ET 1 822 142 / AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil autorise l'aménagement d'un jardin fruitier sur les terrains municipaux localisés sur le 1^{er} Boulevard, soit les lots numéros 1 574 680 et 1 822 142 totalisant une superficie de 1 162.50 mètres carrés, situés en zone Pa-2 (Parc et espace vert);

QUE la Municipalité accepte les deux propositions datées du 20 septembre 2021 portant sur l'aménagement et le mobilier du jardin fruitier, ainsi que celle datée du 31 août 2021 relative à l'érection d'une œuvre artistique, le tout selon les termes et modalités contenus aux dits documents.

ADOPTÉE

2021-10-104 6.2 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT / APPUI À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-22-634 DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD (TPECS)**

CONSIDÉRANT la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

CONSIDÉRANT que la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

DE RÉCLAMER que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

2021-10-105 7.1.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adjuge le contrat pour le déneigement du stationnement avant et arrière du bâtiment abritant le service de protection des incendies, du stationnement municipal en face de l'école et du stationnement à l'avant de l'hôtel de ville, à Déneigement Terrasse-Vaudreuil, 122, 2^e Boulevard, Terrasse-Vaudreuil (Québec), J7V 5S1, et ce, pour un montant de deux mille huit cent cinquante dollars (2 850 \$), taxes applicables non comprises, le tout tel que présenté dans son offre de service du 14 septembre 2021;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-10-106 7.1.2 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2021-01 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE/PAVAGE / PARTIE DU 4E BOULEVARD / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-09-086

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-086 concernant l'adjudication de contrat pour les travaux de réhabilitation de la chaussée/pavage sur une partie du 4^e Boulevard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le mode de financement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution numéro 2021-09-086 en ajoutant le libellé suivant à la suite de l'acceptation de la soumission :

QUE la dépense visée par la résolution numéro 2021-09-086 soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2021-10-107 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent cinq mille cinq cent trente-trois dollars et deux cents (305 533,02 \$).

ADOPTÉE

2021-10-108 7.2.2 ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, dépose au conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Municipalité pour les exercices 2020 et 2021 au 31 août ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2021 comparés à ceux apparaissant au budget 2021.

ADOPTÉE

2021-10-109 7.2.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 205 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Terrasse Vaudreuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 205 900 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
614	205 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 614, la Municipalité de Terrasse Vaudreuil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	18 900 \$	
2023	19 300 \$	
2024	19 700 \$	
2025	20 000 \$	
2026	20 300 \$	(à payer en 2026)
2026	107 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 614 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2021-10-110

7.2.4 ÉMISSION DE BILLETS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION

Date d'ouverture :	5 octobre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 octobre 2021
Montant :	205 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 octobre 2021, au montant de 205 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 900 \$	0,70000 %	2022
19 300 \$	1,00000 %	2023
19 700 \$	1,30000 %	2024
20 000 \$	1,55000 %	2025
128 000 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,00000

Coût réel : 2,15760 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

18 900 \$	2,18000 %	2022
19 300 \$	2,18000 %	2023
19 700 \$	2,18000 %	2024
20 000 \$	2,18000 %	2025
128 000 \$	2,18000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 205 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 614. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2021-10-111

7.2.5 APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGETAIRES – ANNEXE « A »

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie du surplus accumulé tel que décrit à l'Annexe « A » annexé au présent procès-verbal, pour un montant totalisant quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000,00 \$).

ADOPTÉE

2021-10-112

**8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I et de deux pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter et signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et que ladite demande soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES
SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2021-10-113

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
5 octobre 2021 à 19 h 56.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière

ANNEXE « A »

Transfert d`une partie du surplus accumulé aux postes budgétaires suivants :		
NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	MONTANT
02-130-00-522-00	ENTR. & RÉP. - BÂTISSSES & TERRAINS	10 000,00 \$
02-210-00-451-02	SURVEILLANCE / PATROUILLE MUNICIPALE	10 000,00 \$
02-413-00-411-00	SERVICES SCIENTIFIQUES & DE GÉNIE	626,51 \$
02-413-00-444-00	SERV. TECHNIQUES - DÉTECTION DE FUITES	1 279,53 \$
02-413-00-516-00	LOC. MACHINERIES, OUTILLAGE & ÉQUIP.	6 730,00 \$
02-413-00-522-01	ENTR. & RÉP. - TERRAIN AQUEDUC ET DISPOSTION	5 352,31 \$
02-413-00-345-00	PUBLICITÉ & INFO. / AQUEDUC	465,25 \$
02-413-00-526-00	ENTR. & RÉP. - BOÎTE DE VANNE	1 900,41 \$
02-413-00-621-00	PIERRE	5 927,98 \$
02-413-00-625-02	ASPHALTE / ENTRETIEN	2 309,20 \$
02-414-00-445-00	ACHAT DE SERV.MUN. - VILLE DE PINCOURT	29 010,00 \$
02-701-90-970-59	PROGRAMME / ARBRES	3 898,81 \$
01-234-61-020	DONS/JARDINS FRUITIERS	6 000,00 \$
01-234-71-210	LOCATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE	11 500,00 \$
	TOTAL	95 000,00 \$